



GRUPE

Caisse  
des  
Dépôts

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOYENNE DURANCE

Annexe à la délibération du conseil Communautaire en date du 14/02/2019

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

[www.groupecassidesdepots.fr](http://www.groupecassidesdepots.fr)

Caisse des dépôts et consignations  
19 PLACE JULES GUESDE - CS 42119 - 13221 MARSEILLE CEDEX 01 - Tél : 04 91 39 59 00 - Télécopie : 04 91 39 59 40  
[provence-alpese-cote-d-azur@caissedesdepots.fr](mailto:provence-alpese-cote-d-azur@caissedesdepots.fr)

PROCES-VERBAUX V1.5 page 19  
Dossier n° P20190213-09

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/02/2019  
Application agréée E-legalite.com

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
 DIRECTION DES FONDIS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000278052 - SOCIETE ANONYME D'HLM FAMILLE ET PROVENCE

N° Contrat Inter (3)	N° Avenue	N° Ligne de prêt	Montants réaménagés hors sous-échéances (1)	Intérêt compensateur ou différé remboursé (1)	Intérêt compensateur ou différé (1)	Intérêt (1)	Quantité générale (en %)	Quota d'amortissement (10-100)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt réajusté annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Montre au bas de la page au index	Marge fixée sur index (3)	Modèle de progression d'échéance appliqué (3)	Taux de progression d'échéance calculé (3)	Taux de progression d'amortissement (3)	Taux progressif annuel plancher des échéances (3)
14658	66248	502709	508 291,57	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	01/12/2018	A	LA+0,310 / LA+0,000	Libéré A	0,310 / 0,000	SR	0,500	---	---
<b>Total</b>			<b>508 291,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) dont le montant total garanti s'élève à : **508 291,57€**  
 Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la complémentation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à leur révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plénière indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 21/06/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018